

Vous éprouvez des difficultés sociales, familiales, ou d'ordre financier (chômage, activités faiblement rémunérées...).

Pour vous aider à résoudre ces difficultés, le Département organise trois principales politiques de solidarité :

- Une politique à l'égard des bénéficiaires du RSA : le Département ouvre les droits, finance les allocations, programme des actions d'insertion et contrôle la régularité des situations.
- Une politique d'accompagnement social global : toute personne en difficulté peut contacter le centre médico-social (CMS) le plus proche de son domicile pour disposer du soutien d'un professionnel du travail social : assistant social, conseillers en économie sociale et familiale, éducateur...
- Une politique de santé au travers d'un service de prévention médicalisé également présent dans les centres médico-sociaux.



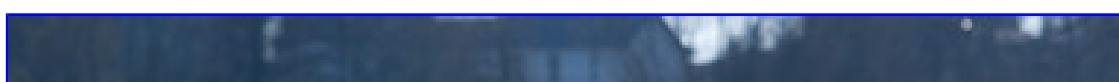
Lieux d'accueils

[En savoir +](#)



Accompagnement vers l'emploi

[En savoir +](#)





Bénéficiaire du RSA

[En savoir +](#)